

Personnel communal

LIBERATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Depuis le début de l'année, le Conseil communal s'est engagé à autoriser les employés communaux sapeurs-pompiers volontaires à partir en intervention durant leur temps de travail en cas d'alarme pour des missions d'urgence.

Par ce geste, il souhaite contribuer à la qualité et à la proximité des secours et tirer avantage de la présence d'un sapeur-pompier volontaire au sein du personnel communal, en termes de prévention et de sécurité.

Il encouragera également les collaborateurs à suivre les formations organisées en matière de défense contre l'incendie et de secours et informera les nouveaux collaborateurs des possibilités d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.

Nous encourageons les entreprises d'Attalens à en faire de même avec leurs collaborateurs.



Le corps des sapeurs-pompiers de ta région recrute

Le Bataillon Sud regroupe les sapeurs-pompiers de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveysse. Il compte trois bases de départ en Veveysse : Châtel-St-Denis, Granges et Grattavache.

La caserne de Granges est la plus proche d'Attalens. Elle compte une soixantaine de sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes.

Envie de passer à l'action ? N'hésite pas à rejoindre la compagnie Granges du Secours Sud Fribourgeois en prenant contact avec Ludovic Gabriel, Commandant de la compagnie Granges, par téléphone 079 518 51 22 ou courriel ludovic.gabriel@bataillon-sud.ch



Séance du Conseil général des 11 et 12 décembre 2023

REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Lors de la séance des 11 et 12 décembre 2023, le règlement relatif à la gestion des déchets a été présenté pour approbation au Conseil général d'Attalens.

Le règlement et le règlement d'application en vigueur jusqu'alors nécessitaient des précisions et une mise en conformité par rapport aux législations fédérales et cantonales. Les modifications concernent principalement les entreprises dont les déchets d'exploitation ne sont plus acceptés à la déchetterie.

Elles portent sur :

- les définitions des déchets urbains et des déchets d'exploitation
- les déchets d'exploitation ne sont plus acceptés à la déchetterie. Ils doivent désormais être éliminés par les entreprises, à leurs frais
- les exploitations agricoles sont considérées comme des entreprises. L'acceptation de déchets spécifiques est possible par contrat de droit privé
- la modification de la taxe de base annuelle maximum pour les entreprises de CHF 800.- à CHF 300.-
- la précision des mesures sociales pour langes et protections anatomiques collectées gratuitement.

Le règlement a été soumis au surveillant des prix, qui a recommandé d'exonérer ou réduire fortement la taxe de base des activités accessoires ou pratiquées à domicile par des entreprises. En l'absence de critères précis pour les différencier, la réduction porte sur l'entier des entreprises avec une taxe de base annuelle de CHF 50.-.

Informations communales

Lors de la séance du Conseil général, Mme Vanessa Lopez a proposé d'apporter deux modifications au règlement, l'une donnant au Conseil communal la possibilité de définir des motifs d'exemption de la taxe de base et l'autre demandant de remplacer le terme de linge par celui de couche.

Le Conseil général a accepté le règlement avec les modifications proposées par 25 oui et 2 abstentions.

L'accès à la déchetterie, auparavant réservé aux entreprises le vendredi matin de 8h00 à 11h00, est désormais ouvert à tous les habitants.



Assouplissement des procédures pour certaines constructions

POLICE DES CONSTRUCTIONS



Le canton a adapté le règlement relatif à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les dispositions modifiées assouplissent l'obligation d'autorisation et étendent la dispense de permis pour certaines constructions de moindre importance.

Les allègements de procédure les plus significatifs portent sur les objets suivants :

- les interventions, qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la stabilité de la structure porteuse du bâtiment, font l'objet d'une procédure simplifiée ;
- l'édification de murs, qu'il s'agisse de murs de soutènement ou de clôture, même d'une hauteur de plus de 1,2 m sont régis par une procédure simplifiée.

Certains objets sont désormais dispensés de permis, notamment:

- les travaux de rénovation de façades et de toitures, y compris les travaux d'isolation des bâtiments, lorsque ceux-ci ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage;
- les piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison ;
- les petites constructions, lorsqu'elles sont prévues à l'intérieur de la zone à bâtir et sans dérogation, telles que bûchers, cabanes de jardin (max. 6m² et 2.5 m hauteur) et pergolas végétalisées (max. 12m² et 2.5 m hauteur)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le service technique communal au 021 947 55 70 ou par courriel : servicetechnique@attalens.ch



Développement durable

ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

Suite à une analyse financière et une redéfinition des objectifs prioritaires en matière de développement durable, la commission de l'énergie et du développement durable a proposé d'encourager l'utilisation des transports publics au détriment des subventions pour les voitures électriques.

Une révision du règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement par la commission est en réflexion.

Le Conseil communal a d'ores et déjà adapté le tableau des subventions en conséquence. En compensation de la suppression des subventions pour les voitures électriques, les habitants d'Attalens bénéficient de conditions préférentielles lors de l'achat d'une carte journalière, avec une réduction de CHF 10.-.

Rappelons qu'avec les nouvelles cartes journalières dégriffées commune, si vous les achetez tôt, le prix est plus avantageux. Il n'y a plus de réservation possible. Les cartes peuvent être obtenues uniquement au guichet communal durant les heures d'ouvertures.



UN GESTE POUR LA PLANETE — LE CHAUFFAGE



En Suisse 75% des ménages sont encore chauffés avec des combustibles fossiles, qui libèrent du CO2 dans l'atmosphère, renforçant l'effet de serre et le réchauffement de la planète.

Si votre chaudière au gaz ou à mazout est en fin de vie, il est temps de la remplacer par un système plus respectueux de l'environnement: pompe à chaleur, chaudière à bois, à pellets ou à distance. N'oubliez pas de déposer une demande de subvention auprès du canton et de la commune, avant de procéder au changement de votre installation.

Au quotidien, il y a toute une série d'actions simples à accomplir pour éviter de gaspiller l'énergie.

Au quotidien, il y a toute une série d'actions simples à accomplir pour éviter de gaspiller l'énergie.

Mieux régler le chauffage

- Chauffez à une température adaptée : idéalement 19° dans les pièces à vivre et 17° dans les chambres à coucher.
- Activez le mode nuit qui abaisse la température de 3-4 ° par rapport à la journée.
- Arrêtez le chauffage le printemps (position "été") pour éviter que le chauffage ne s'enclenche les matins froids, alors que la température extérieure va monter rapidement dans la journée.
- Abaissez le chauffage les jours d'absence et de vacances.

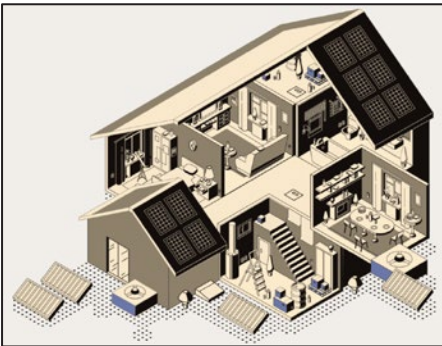
Economiser le chauffage au quotidien

- Aérez brièvement mais à fond plutôt que de laisser les fenêtres en imposte toute la journée.
- Tirez parti de la chaleur : n'obstruez pas les radiateurs avec des meubles ou des rideaux afin que l'air circule et fermez stores et volets pour garder la chaleur la nuit.

Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.energie-environnement.ch>



CENTRE DE COMPETENCE EN RENOVATION DES BATIMENTS



Le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments (CCRB), constitué à l'initiative du Service de l'Energie et de la Promotion économique du canton de Fribourg, a pour mission de promouvoir la rénovation et la transformation des bâtiments.

L'objectif est de soutenir les propriétaires privés et publics qui souhaitent rénover leurs biens immobiliers pour les rendre plus performants et moins énergivore.

Il sert de plateforme en matière de premiers conseils aux propriétaires et de facilitateur pour les guider dans le lancement de leur projet de rénovation.

Informations

Pour plus d'informations, vous pouvez contactez le CCRB : tél. 026 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00, scannez le QR-code pour le formulaire de contact.

Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial. Vous pouvez également consulter le site :<https://ccrb.ch/>





Commune

COMMISSION DE LA COHESION SOCIALE

Suite à une proposition de Mme Vanessa Lopez, Conseillère générale, et après sollicitation des groupes politiques, une commission de cohésion sociale a vu le jour.

Elle compte les membres suivants :

- Eliot Savoy
- Laurent Menoud
- Béatrice Perroud
- Bertrand Savoy
- Renaud Gauderon
- Vanessa Lopez
- Adrienne Monnard

La première séance a eu lieu le mardi 16 janvier 2024 et a permis de débiter les réflexions relatives au futur champ d'action de la commission ainsi que les collaborations possibles avec des partenaires externes.



Attalens

COMMUNE SOLIDAIRE



Depuis 2022, la commune d'Attalens est donatrice de Fribourg-Solidaire à hauteur de CHF 1.- par habitant pour des projets de coopération internationale.

Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement internationale, réunit sous un même toit trente associations qui répondent aux besoins de populations fragilisées.

Avec près de 20 ans d'expérience, les commissions technique et financière de Fribourg-Solidaire ont développé une expertise dans l'analyse et l'évaluation des résultats de projets

de développement en Afrique, Amérique Latine et Asie, dans des domaines comme l'éducation, l'infrastructure, l'agriculture durable et la santé.

La régularité des dons des communes, dont Attalens fait partie, permet de financer des projets sur plusieurs années, ce qui est apprécié par les associations membres dont les résultats s'inscrivent dans la durée.

Fribourg-Solidaire, c'est:

- des projets de qualité: chaque projet est analysé par les experts de la commission technique selon de stricts critères.
- des résultats tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.
- de la transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : www.fribourg-solidaire.ch



Commune

RECEPTION DES NOUVEAUX CITOYENS



Cette année, le marché de Noël d'Attalens, qui a eu lieu le 16 décembre 2023, a également servi de cadre à la réception des nouveaux citoyens.

Les nouveaux habitants de la Commune, les jeunes ayant atteint leur majorité, ainsi que les personnes nouvellement naturalisées étaient conviés à l'événement.

Les citoyens intéressés étaient chaleureusement invités à débiter la fête en musique en venant écouter le concert des Armaillis de la Gruyère à l'Eglise d'Attalens.

Lors de la partie officielle qui a suivi, les Conseillers communaux ont brièvement présenté leur dicastère puis, M. Robert Savoy, Président du Conseil général, a expliqué le rôle du pouvoir législatif d'Attalens.

Les nouveaux citoyens ont ensuite pu tester leurs connaissances toutes fraîches de la commune en répondant à un quizz, avec à la clef un cadeau-surprise pour les heureux gagnants.

Le Conseil communal a joint l'utile à l'agréable puisqu'à l'issue de la partie officielle, les nouveaux citoyens ont pu profiter de l'ambiance festive et se régaler d'un délicieux repas choisi sur l'un des stands du marché de Noël.



Ecole

PUMPTRACK MOBILE



Un pumptrack mobile, ludique et accessible à tous sera installé dans la cour d'école du 16 avril au 13 mai. Il s'agit d'un circuit fermé composé de bosses et virages surélevés.

Cette piste offre un terrain d'apprentissage idéal pour y faire du vélo, de la trottinette, du roller ou du skateboard.

Beaucoup d'enfants rencontrent des difficultés de coordination à vélo, comme maintenir son équilibre, tout en regardant par-dessus son épaule et en faisant des signes de la main. Le pumptrack leur

permet d'améliorer leur habileté sur deux-roues en toute sécurité. La surface antiglisse de la piste et le port du casque permettent en effet une utilisation sûre par tous les temps.

Durant le temps d'école, la piste sera réservée aux élèves. En-dehors de ces heures, le pumptrack sera accessible et utilisable par toute la population sous la responsabilité individuelle des utilisateurs.



Commune

TAXES ET IMPOTS

Suite à l'entrée en vigueur de plusieurs règlements communaux et cantonaux, la caisse communale a mis à jour le mémento sur les taxes et impôts communaux.

Le mémento est disponible sur le site: <https://www.attalens.ch/caisse-communale> ou sous format papier à l'administration communale durant les heures d'ouverture.



VOITURE MOBILITY ELECTRIQUE

La commune d'Attalens a décidé d'encourager une mobilité respectueuse de l'environnement en mettant une voiture Mobility électrique à disposition des employés communaux et de la population, ceci depuis la fin janvier 2024. Elle est stationnée sur le parking de la Condémine près du restaurant de l'Hôtel de Ville.

Mobility comment ça marche ?

1. Devenir client

Après avoir sélectionné un abonnement, devenez client Mobility et téléchargez l'application Mobility.

2. Réserver

Ouvrez l'application ou le portail client et procédez de la façon suivante: choisissez l'emplacement d'Attalens, sélectionnez le créneau horaire et le véhicule et réservez.

3. Démarrer

Une fois à l'emplacement, vérifiez que le véhicule n'est pas endommagé. Si c'est le cas, signalez le dommage avant de prendre la route, via l'application Mobility.

Ouvrez le véhicule par Bluetooth via l'application Mobility, avec la carte Mobility ou votre SwissPass en forme de carte.

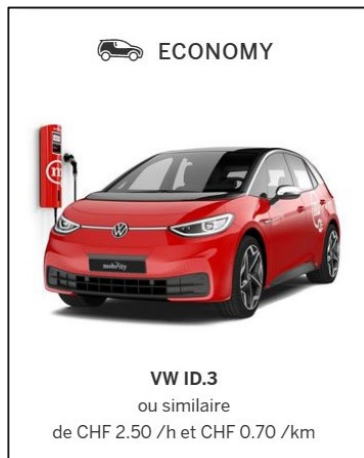
Vous n'avez ensuite plus qu'à démarrer !

4. Rendre le véhicule

Ramenez le véhicule à son emplacement. Lors de la restitution du véhicule, insérez correctement le câble de charge électrique.

Fermez le véhicule par Bluetooth via l'application Mobility, avec la carte Mobility ou votre SwissPass en forme de carte.

Pour en savoir plus sur les tarifs et conditions d'utilisation, nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.mobility.ch>



SERVICE D'AIDE AUX PROCHES

Pour éviter l'épuisement des proches et soutenir une personne malade ou âgée à domicile, une auxiliaire de santé Croix-Rouge peut offrir une présence rassurante et de l'aide dans les activités de la vie quotidienne.

La Croix-Rouge propose également des repas accompagnés. Une auxiliaire de santé Croix-Rouge aide une personne à domicile dans toutes les étapes du repas : de la définition du menu à cuisiner et manger ensemble.

Les tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Les services sont remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires.

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester ces services sans vous engager ? La Croix-Rouge offre 3h gratuites !

Renseignements

Pour plus d'information, Croix-Rouge fribourgeoise, tél. 026 347 39 79, aide.aux.proches@croix-rouge-fr-ch ou scannez le QR-Code

